

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE
**« ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON
LINGUISTIQUE » (DNL)**

- Session 2023-

Préambule

Le présent rapport vise à établir un bilan de la session 2023. Les futurs candidats pourront y trouver de précieux conseils pour expérimenter l'enseignement de leur discipline en langue étrangère et se préparer de façon efficace à l'examen. Qu'ils n'hésitent pas à consulter aussi les rapports des années précédentes dont les conseils formulés restent d'actualité.

Un contexte en faveur du développement de l'enseignement en langues

Au niveau international, les compétences linguistiques sont au cœur d'un plan ambitieux destiné à mettre en place un espace européen de l'éducation, qui se concrétise en 2025 avec le module d'évaluation des compétences en première langue étrangère chez les élèves de 15 ans dans le cadre des tests Pisa 2025. Cette évaluation concernera l'anglais, la langue étrangère la plus enseignée dans le monde.

La [circulaire du 12 décembre 2022](#) déterminant « les mesures pour améliorer les apprentissages en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères » (LVE) rappelle que le renforcement des compétences des élèves en LVE constitue une priorité pédagogique du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et invite les académies à engager une politique volontariste, notamment en développant les Disciplines Non Linguistiques (DNL) pour augmenter le temps d'exposition aux langues étrangères.

Les DNL permettent d'enseigner une partie de l'horaire d'une discipline en langue étrangère en dehors des seuls dispositifs spécifiques que sont les sections européennes et les sections internationales. L'[arrêté du 20 décembre 2018](#) permet désormais l'obtention d'une mention « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante » sur le diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Les DNL constituent en effet un atout dont les établissements doivent pouvoir s'emparer. Elles contribuent notamment à augmenter l'exposition des élèves aux LVE, à améliorer les compétences et la confiance en soi dans l'apprentissage des langues. Elles s'inscrivent ainsi en complémentarité des enseignements de LVE en permettant de nourrir l'appétence des élèves pour les langues, tout en levant des freins importants dans l'apprentissage de ces dernières.

Des enjeux professionnels

Les professeurs qui préparent la certification complémentaire en LVE sont engagés dans une démarche de développement professionnel : enseigner sa discipline en langue étrangère revient à l'enseigner autrement et conduit à un renouvellement important de sa pratique. Cette opportunité d'explorer de nouveaux champs professionnels est le plus souvent une source de plaisir et de motivation chez les professeurs ; un plaisir communicatif dont profitent leurs élèves.

De par leur ouverture d'esprit, leur dynamisme et la créativité dont ils font preuve, les professeurs de DNL contribuent activement au développement d'environnement d'apprentissage des langues, ils sont porteurs de projets collectifs ambitieux et ouverts sur le monde, et contribuent d'une façon générale au développement du volet international de leur collège ou lycée. Les professeurs de DNL sont donc des ressources précieuses pour les établissements, pour les élèves et pour leurs collègues.

Pour toutes ces raisons, le jury tient à féliciter tous les candidats qui ont relevé le défi de se lancer dans la préparation de la certification complémentaire en LVE pour la session 2023.

Pour la session à venir, deux dispositifs au Plan Académique de Formation (PAF) sont ouverts à inscription individuelle pour accompagner les enseignants qui le souhaitent vers l'enseignement en langues :

- Le Groupe de réflexion « Enseigner en DNL » : pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent échanger et mutualiser autour de l'enseignement en LVE, qu'ils soient novices ou plus expérimentés ;
- La « préparation à la certification complémentaire en LVE ».

Le jury tient à rappeler par ailleurs que la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 redéfinit les modalités d'organisation et de passation des certifications complémentaires. Elle prévoit notamment l'ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré dans certains secteurs disciplinaires, dont l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (EMILE dans le premier degré). Il encourage donc tous les professeurs des écoles à se présenter à l'examen.

Mme Mathilda CHANG, IA-IPR de Sciences de la Vie et de la Terre

M. Laurent CHARDON, IA-IPR d'Arts plastiques

M. Yannick HERNANDEZ, IA-IPR Langues vivantes étrangères

M. Éric LEFEUVRE, IEN d'Économie et gestion, en charge de la voie professionnelle

M. Matthieu MAGRÉ, Professeur agrégé de Langue Vivante – Anglais, formateur DNL

M. Guillaume RUGGIERI, Professeur certifié de Sciences physiques et chimiques

Mme Yvette TOMMASINI, IA-IPR d'Histoire, Géographie et Enseignement Moral et Civique

Mme Nathalie VOLANT, IA-IPR d'Éducation Physique et Sportive

Les statistiques de la session 2023

A- Les candidats

Nombre d'inscrits : 25

Nombre de dossiers déposés : 9

Nombre de candidats admissibles : 9

- 7 en anglais
- 2 en espagnol

Nombre de présents à l'oral : 7

Nombre d'admis : 5

- 3 en anglais (EPS : 1 ; Histoire-géographie : 1 ; hôtellerie : 1)
- 2 en espagnol (Arts plastiques : 1 ; sciences physiques et chimiques : 1)

A- Les disciplines représentées

- Arts plastiques : 2
- Hôtellerie, option service et commercialisation : 2
- Éducation Physique et Sportive : 2
- Histoire – Géographie : 1
- Sciences physiques et chimiques : 2

1- La rédaction du rapport du candidat

Les candidats sont invités à se conformer au cadre réglementaire fixé par le BO n°39 du 28/10/2004, dont une lecture attentive permet de mesurer les enjeux du rapport dans le processus d'habilitation des candidats prétendant à la certification complémentaire :

« En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM - aujourd'hui INSPE-, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du mémoire rédigé par chaque candidat. Ce mémoire n'est pas soumis à notation.

Comme le précisait le rapport de jury précédent, « il s'agit pour le candidat, à travers ce rapport, de témoigner de son parcours professionnel mais aussi de l'état d'avancement de sa réflexion pédagogique et didactique au regard des spécificités de l'enseignement d'une discipline dite non linguistique, au travers d'un exemple choisi avec discernement. Au-delà de la description et de la narration d'un parcours, il s'agit d'amorcer une analyse de pratiques déjà à l'œuvre, au regard d'envies professionnelles et d'évolutions institutionnelles. Certains candidats ont relaté une expérimentation menée en classe, suivie d'une analyse très pertinente portant sur les choix effectués et leur incidence sur les apprentissages. Cet exercice leur a permis d'engager une réflexion en amont, base d'échanges fructueux lors de l'entretien.

Au moment du dépôt du dossier, certains candidats n'ont pas encore expérimenté un enseignement en langue avec leurs élèves. Le cas échéant, il convient de le mentionner explicitement afin d'informer le jury que des expérimentations seront menées d'ici l'épreuve orale et serviront de support d'échanges lors de l'entretien. Il appartient alors au candidat de se munir d'un ou plusieurs exemples mis en œuvre à partager avec les membres du jury le jour de l'épreuve ».

NB. Le rapport est rédigé pour tout ou partie dans la langue cible.

2- Le format de l'épreuve orale

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription.

Le candidat fait état de sa motivation pour la certification complémentaire en langue en s'appuyant sur ses connaissances et expériences entreprises en la matière. L'entretien qui suit peut s'effectuer, pour tout ou partie et au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Concernant la certification, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve orale, sont déclarés admis. Le Vice-recteur établit un arrêté global d'admission.

Le jury évalue les connaissances et les compétences suivantes :

- La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires) ;
- La maîtrise de la langue étrangère ; on prendra en compte les trois plans suivants :
 - * l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite;
 - * la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - * la maîtrise du langage de la classe ;
- La maîtrise de la bi-culturalité ;
- La connaissance des différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, la capacité à reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
- La connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- La capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire...

Les conseils du jury

Le bilan de la session 2023 montre, à l'instar des années précédentes, la nécessité pour les candidats de se préparer sérieusement.

Les membres du jury cherchent lors de l'entretien à repérer, recenser et reconnaître les compétences des professeurs susceptibles d'assumer à l'échelle de l'établissement ou de l'académie des enseignements en langue étrangère.

La prestation du candidat est évaluée principalement dans deux domaines de compétence : la maîtrise des connaissances et des enjeux didactiques et pédagogiques liés aux spécificités de l'enseignement en langues d'une part, et l'atteinte du niveau B2 dans le domaine des compétences linguistiques, d'autre part.

1- Le niveau de langue attendu

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils disposent d'un niveau expert dans la langue étrangère. Le niveau B2 attendu consiste à être capable de s'exprimer dans une langue **globalement correcte** et à utiliser un vocabulaire approprié, que ce soit dans le domaine disciplinaire ou dans l'enseignement en langue étrangère. Si la langue manipulée doit offrir des garanties suffisantes pour dispenser un enseignement en langue étrangère efficace et précis, il n'est pas attendu qu'elle soit parfaite ou qu'elle soit du même niveau que celle d'un professeur de langue vivante étrangère.

Les préparateurs expriment souvent à tort leur crainte de ne pas être suffisamment autonomes dans la langue pour se présenter à l'examen. En effet, le jury a souvent constaté que lorsque les prestations sont fragiles, elles le sont davantage à cause d'une mauvaise maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques liés l'enseignement en langue étrangère qu'à une mauvaise maîtrise de la langue cible.

2- Les enjeux de l'enseignement en langue étrangère :

La clé de la réussite réside souvent dans la capacité des candidats à mettre en synergie leurs compétences disciplinaires et les spécificités de l'apprentissage des langues vivantes étrangères. Le jury n'attendra pas des candidats qu'ils soient experts en la matière. En revanche, on attendra qu'ils possèdent des connaissances précises sur les fondamentaux de l'enseignement des LVE et de la DNL tels que le CECRL, l'approche actionnelle, les stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la discipline et de la langue cible. Il s'agira notamment de mieux prendre en compte la dimension linguistique de tout apprentissage et d'arriver à se projeter dans les problématiques propres à l'enseignement de la DNL pour en percevoir les enjeux didactiques et pédagogiques.

Le jury apprécie particulièrement d'entendre des candidats témoigner de séances qu'ils ont conduites, y compris à titre expérimental, et leur capacité analyser avec finesse les points forts et les fragilités de l'activité, de la séance ou du projet conduit.

Pour avancer dans leur réflexion, les futurs candidats pourront réfléchir autour des questionnements suivants : *Quelles raisons vous ont poussé à envisager de passer la certification complémentaire ? Selon quelles modalités l'enseignement de la DNL peut-il fonctionner au sein de l'établissement ? Comment articuler votre travail avec les professeurs de langue vivante ? Quels projets culturels et pédagogiques autour de l'enseignement de la DNL ? (échanges, partenariats, projets pédagogiques adaptés) ? Quels objectifs particuliers vous semblent s'imposer à l'enseignement d'une DNL ? Quelles difficultés particulières identifiez-vous/anticipez-vous pour les élèves en DNL ? Comment envisagez-vous de les compenser ? Quel(le)s expériences/projets commun(e)s avez-vous déjà mené(e)s avec les enseignants de langue vivante au sein de votre établissement ? Quelle expérience de la transversalité disciplinaire/l'interdisciplinarité avez-vous ?*

Le professeur de DNL est avant tout un enseignant curieux, ouvert sur d'autres cultures et pratiques professionnelles. On attendra par exemple,

- qu'il s'intéresse à la façon dont sa discipline est enseignée dans les pays de la langue choisie.
- qu'il s'interroge sur les difficultés spécifiques liées à la manipulation des concepts et thématiques disciplinaires dans une langue qui n'est pas forcément très bien maîtrisée par les élèves.
- qu'il ait réfléchi aux stratégies nécessaires à la compréhension de l'oral et de l'écrit, ainsi que sur la construction des compétences liées à l'expression orale et écrite des élèves.
- ainsi qu'à la façon dont l'enseignement en LVE peut contribuer à dispenser un enseignement plus explicite constitue ainsi une réflexion incontournable.

Le professeur de DNL doit montrer à sa capacité travailler en équipe et à élaborer un projet tourné vers les langues étrangères et l'international. Il doit être capable de se projeter et d'envisager des projets interdisciplinaires conduits en lien avec des partenaires étrangers dans une logique de coopération.

D'une façon générale, les meilleurs candidats ont su faire preuve de hauteur de vue en exprimant avec clarté les enjeux à s'engager dans le développement de l'enseignement en langues vivantes étrangères : tant pour les élèves que pour leur propre développement professionnel.

On ne saura donc que trop conseiller aux candidats à venir de s'inscrire aux dispositifs de formation académique mentionnés ci-avant pour s'engager le plus tôt possible dans une logique d'expérimentation et d'analyse de leur pratique professionnelle.

Enfin, le jury invite les futurs candidats à prendre l'attache de l'Inspection pédagogique pour l'informer de leur démarche professionnelle de se présenter à la certification complémentaire en LVE.

3- De la forme de l'exposé

L'exposé ne consiste pas en une simple répétition des éléments mentionnés dans le rapport. Les membres du jury en ayant déjà pris connaissance en amont. On attend des candidats qu'ils expriment leur motivation et fassent la preuve de leur capacité à

percevoir les enjeux didactiques, pédagogiques mais aussi professionnels liés à l'enseignement en langues.

Rappelons également que même si des notes succinctes sont autorisées pendant l'exposé, elles doivent servir d'appui à la prise de parole. Elles ne sauraient en aucun cas se substituer à l'interaction. La récitation d'un texte préalablement appris par cœur est également à proscrire.

4- Expérimenter l'enseignement en LVE

Les établissements constituent les premiers lieux d'expérimentation et d'autoformation. Le jury invite les candidats à oser l'enseignement en langues vivantes dans le cadre de leur préparation. Les échanges avec leurs collègues de langues, les temps d'observation ou de co-intervention sont autant d'opportunités d'enrichir leur réflexion didactique et pédagogique et leur pratique professionnelle tout au long de l'année. Des espaces pédagogiques tels que les EPI en collège ou l'ETLV au lycée, ainsi que les projets interdisciplinaires peuvent être investis dans cette perspective.

L'expérience montre que les candidats ayant déjà observé des cours de langue vivante, des cours de DNL, ayant échangé avec des collègues expérimentés ou ayant eux-mêmes proposé un projet pédagogique en langue étrangère à leurs élèves dans le temps ordinaire de la classe, sont mieux à même d'envisager les écueils auxquels le professeur de DNL est amené à faire face, ainsi que les stratégies de contournement ou d'accompagnement susceptibles de faciliter une mise en activité efficace des élèves durant le cours de DNL.

Conclusion

Le jury a le plaisir d'écouter chaque année de belles prestations qui témoignent d'une belle motivation, d'un engagement professionnel et d'une réflexion didactique et pédagogique de grande qualité. La certification complémentaire en langue vivante étrangère représente à la fois un défi professionnel et une opportunité d'innovation pédagogique dans les établissements dont les élèves mais aussi les équipes sont les premiers bénéficiaires.

Le jury ne peut qu'encourager celles et ceux qui hésitent encore aujourd'hui à se franchir le pas : ils verront alors que c'est possible, ils prendront confiance en eux et en verront rapidement les bénéfices pour les élèves et pour leur enseignement. Ils deviendront le meilleur exemple qui soit pour leurs élèves pour apprendre les langues : celui d'une personne en questionnement, motivée, ouverte sur le monde, et surtout, qui ose les langues.

Le président du jury, Yannick HERNANDEZ

ANNEXE : TEXTES REGLEMENTAIRES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Circulaire du 12-12-2022 : Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire / Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/MENE2234752C.htm>

Rapport « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe », Ilana Cicurel, juillet 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/rapport-faire-de-l-ecole-le-coeur-battant-de-l-europe-325376>

I- TEXTE REGLEMENTAIRES

- Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992
- Mise en place des sections européennes en lycée professionnel
Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001
Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat
Séries générales et technologiques
- Décrets n°93-1092 et 93-1093 du 15 septembre 1993 (règlement général des baccalauréats général et technologique)
- Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003
- Note de service n°2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n°42 du 13 novembre 2003
- Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n°3 du 17 janvier 2019
- Note de service n° 2020-040 du 14 février 2020 publiée au B.O. n°8 du 20 février 2020
- Note de service du 28 juillet 2021 publiée au B.O. n°31 du 26 août 2021 (abroge et remplace la note de service du 23 juillet 2020)

- Baccalauréat professionnel

- Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000
- Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003
- Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005
- Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

- Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

- Arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004
- Arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O. du 8 octobre 2005
- Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28 octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).
- Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019 (ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)
- Circulaire du 16 septembre 2022, relative aux inscriptions à l'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire – premier et second degré – session 2023.

II- RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Edusol, page Langues vivantes

<https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée :

<https://eduscol.education.fr/document/632/download?attachment>

Eduscol, en particulier l'onglet « Europe-monde »

Emilangues : en particulier le volet DNL

France Education International, en particulier l'onglet « programmes de mobilité »

Travaux et rapports des inspections générales :

- L'enseignement des SVT en langue étrangère:

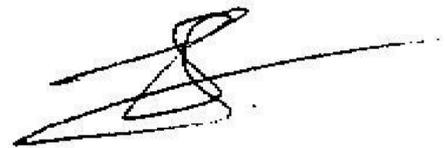
<http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

- L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

- L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

- Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : Rapport n°2009-100, novembre 2009

Le président du jury



Yannick HERNANDEZ